

SEVEN GROUP

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 €uros

Siège Social : 137 avenue Anatole France – 94600 Choisy-le-Roi

881 343 461 R.C.S. CRETEIL

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le premier janvier à seize heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur la convocation qui leur ont été faite par la présidence.

Monsieur Ahcene BACHOUCE, directeur général associé, préside l'assemblée.

Sont présents à cette réunion :

- Monsieur Ahcene BACHOUCE, propriétaire de 500 actions
- Monsieur Youcef AMEUR, propriétaire de 500 actions

Total des parts présentes : 1.000 actions

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social
- Modification de l'article 4 des statuts
- Pouvoir

Lecture du texte de la résolution proposée au vote des actionnaires.

La lecture terminée, la discussion est ouverte.

La discussion étant close et personne ne prenant la parole, la résolution suivantes est mise aux voix.

I - PREMIERE RESOLUTION :

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société au **121 boulevard Diderot – 75012 Paris** et ce à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II - DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires décident de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

"Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 121 boulevard Diderot 75012 Paris. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

III – TROISIEME RESOLUTION

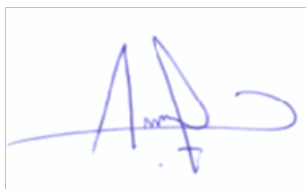
L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires donne tous les pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer toutes les opérations concernant la publication et l'enregistrement des présentes résolutions ainsi que la mise à jour des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

Monsieur Youcef AMEUR



Monsieur Ahcene BACHOUCHE

